

COMMUNIQUE DE PRESSE

SOCIETE LES INDUSTRIES CHIMIQUES DU FLUOR

Siège social : 6 Rue Amine El Abbassi 1002 Tunis

APPEL A CANDIDATURE POUR LA DESIGNATION D'UN ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LES ACTIONNAIRES MINORITAIRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1- OBJET:

La société « Industries Chimique du Fluor (ICF) » se propose de désigner, par voie d'appel à candidature, un administrateur représentant les actionnaires minoritaires pour un mandat de trois 3 ans (2024, 2025 et 2026), et ce conformément aux dispositions de l'article 38 Nouveau du règlement général de la Bourse telles que modifiées par l'arrêté du ministre des finances du 15 Août 2019 et la Décision Générale du Conseil du Marché financier n°23 du 10 mars.

Par actionnaires minoritaires, on entend les actionnaires détenant individuellement au plus 0,5% du capital et les institutionnels détenant individuellement au plus 5% du capital.

A cet effet, ICF informe ses actionnaires que la désignation aura lieu par voie d'élection lors d'une Assemblée électorale réservée aux actionnaires minoritaires. Le candidat désigné par l'Assemblée Elective sera soumis à la ratification de la prochaine Assemblée Générale statuant sur les états financiers de l'exercice 2023.

2- CRITERES D'ELIGIBILITE :

Le candidat éligible au poste de représentant des actionnaires minoritaires du Conseil d'Administration de «ICF» doit remplir les conditions énoncées aux articles 13, 14, 15, 16, 17 et 18 de la Décision Générale du Conseil du Marché financier n°23 du 10 mars 2020 relative aux critères et modalités de désignation des membres indépendants au conseil d'administration et au conseil de surveillance et du représentant des actionnaires minoritaires.

2-1 Conditions Générales:

Le candidat au poste de représentant des actionnaires minoritaires doit satisfaire aux conditions d'honorabilité, d'intégrité, d'impartialité, d'honnêteté, de confidentialité ainsi que de compétence et d'expérience adaptée à ses fonctions, et notamment :

- ✓ Être une personne physique et jouir de ses droits civils;
- ✓ Justifier d'une participation ne dépassant pas 0,5% dans le capital de ICF;
- ✓ Ne pourront être membre du conseil d'administration :
 - Les faillis pour une durée de cinq ans à compter de la date du jugement de mise en faillite,
 - Les personnes déclarées par jugement interdites de gérer ou diriger des sociétés, les mineurs, les incapables et les personnes condamnées à des peines assorties de l'interdiction d'exercer des fonctions publiques,
 - Les personnes condamnées pour crime ou délit portant atteinte aux bonnes mœurs ou à l'ordre public, ou aux règles régissant les sociétés, ainsi que les personnes qui en raison de leur charge ne peuvent exercer le commerce,
 - Le fonctionnaire au service de l'administration, sauf autorisation spéciale du ministère de tutelle
- ✓ Les personnes ayant fait l'objet d'un jugement définitif pour infraction à la réglementation de changes ou à la législation relative à la lutte contre le terrorisme et la répression du blanchiment d'argent
- ✓ Les personnes ayant fait l'objet d'une sanction de radiation et ou de retrait d'agrément ou d'autorisation pour l'exercice d'une activité professionnelle réglementée

2-2 Conditions relatives aux conflits d'intérêts:

Le candidat au poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires doit satisfaire les critères suivants :

- ✓ Ne doit avoir à la date de dépôt de la candidature aucun intérêt direct ou indirect avec ICF, ses actionnaires autres que minoritaires , ou ses membres du Conseil d'administration de nature à le mettre dans une situation de conflit d'intérêts réel ou potentiel.
- ✓ Ne pas être ou ne pas avoir été au cours des cinq (5) années qui précèdent le dépôt de candidature
 - Président Directeur Général, Directeur général, directeur général adjoint, ou salarié des ICF;
 - Président directeur général, directeur général, directeur général adjoint, directeur général ou salarié d'une société apparentant à une autre société admise à la cote de la bourse appartenant au même secteur d'activité ou appartenant au même groupe qu'ICF;
- ✓ Ne pas être président directeur général, directeur général, directeur général adjoint, président du directoire ou directeur général unique d'une société dans laquelle ICF est directement ou indirectement administrateur ou membre du conseil de surveillance ou dans laquelle le président du conseil d'administration, le directeur général, le directeur général adjoint de ICF (actuel ou l'ayant été depuis cinq ans) ou son salarié, est administrateur ou membre du conseil de surveillance;
- ✓ Ne pas être ascendant ou descendant ou conjoint du :
 - Président directeur général, directeur général ou directeur général adjoint ou salarié des ICF;
 - Président directeur général, directeur général, directeur général adjoint ou salarié d'une société appartenant à une autre société admise à la cote de la bourse appartenant au même secteur d'activité ou appartenant au même groupe qu'ICF ;

- ✓ Ne pas être prestataire de services, notamment conseiller, fournisseur ou client des ICF
- ✓ Ne pas être, en même temps, membre du conseil d'administration, du conseil de surveillance ou du directoire d'une société appartenant au même groupe ICF ou à une autre société admise à la cote de la bourse et appartenant au même secteur d'activité,
- ✓ Ne pas être président directeur général ou directeur général ou directeur général adjoint ou président du directoire ou directeur général unique, mandataire, actionnaire, associé ou salarié d'une société ayant des liens financiers, professionnels, commerciaux ou contractuels avec ICF ou d'une société concurrente;
- ✓ Ne pas exercer d'activité professionnelle en lien direct ou indirect avec le marché financier et/ou de diffusion d'informations financières ou autres ;
- ✓ Ne pas être membre d'une association dont l'objet a un lien direct ou indirect avec le marché financier.

2-3 Qualifications et profil du candidat :

Le candidat au poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires doit :

- ✓ Être titulaire soit d'une maîtrise soit d'un master ou d'un diplôme d'ingénieur dans l'une des spécialités suivantes : informatique ou organisation ou gestion des projets avec une expérience professionnelle d'au moins 10 ans dans le domaine de l'industrie chimique.
- ✓ Posséder les qualifications requises lui permettant d'accomplir convenablement sa mission.

3- **COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE :**

Le dossier de candidature à présenter pour le poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires doit comporter les documents ci-après :

- ✓ Une demande de candidature au poste **d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires** à l'intention de **Monsieur le Président du Conseil d'Administration des ICF** présentant le candidat, les motifs de sa candidature et son profil.
- ✓ Le curriculum vitae détaillé du candidat (*Annexe 1*).
- ✓ Une fiche de candidature (*Annexe 2*).
- ✓ Une déclaration sur l'honneur, dûment remplie et signée du candidat attestant qu'il répond notamment aux critères d'éligibilité prévus par le présent appel à candidature et les textes réglementaires. (*Annexe 3*).
- ✓ Les documents justifiant les compétences et les qualifications du candidat (notamment les diplômes universitaires).
- ✓ **Une attestation de propriété des actions justifiant le taux de participation dans le capital d'ICF.**
- ✓ Une copie de la carte d'identité nationale.
- ✓ Un extrait du casier judiciaire (bulletin numéro^o3) datant de moins de trois mois à la date du dépôt du dossier de candidature.

Les candidats s'engagent à communiquer à ICF tout document ou information qu'elle juge indispensable pour l'appréciation des dossiers de candidature.

Tout dossier de candidature ne comportant pas l'un des documents énumérés ci-dessus sera automatiquement rejeté.

4- MODALITES DE DEPOT DU DOSSIER DE CANDIDATURE :

Le dossier de candidature doit parvenir à la société ICF par voie postale sous pli fermé recommandé avec accusé de réception ou par rapide poste ou par porteur contre décharge, au bureau d'ordre central à l'adresse suivante : 06 Rue Amine Abassi -1002-Tunis, au plus tard le Mardi 27 février 2024. Le cachet de la poste ou du bureau d'ordre ICF fait foi.

L'enveloppe extérieure, libellée au nom de Monsieur le Président du Conseil d'Administration des Industries Chimiques Du Fluor (ICF), doit porter la mention apparente suivante :

« A ne pas ouvrir - Appel à Candidatures Désignation d'un Administrateur Représentant les Actionnaires Minoritaires au Conseil d'Administration des ICF ».

Tout dossier de candidature incomplet ou parvenu hors délai ne sera pas pris en compte.

5- PROCESSUS D'EXAMEN DES CANDIDATURES :

Les candidatures sont examinées par un comité interne.

Une liste préliminaire des candidats admis à concourir est transmise, pour information et avis, au Conseil du Marché Financier.

La société convoque les actionnaires minoritaires en assemblée électorale dans un délai de dix (10) jours qui suivent la clôture de l'appel à candidature. L'assemblée électorale aura pour ordre du jour unique la désignation d'un administrateur représentant les actionnaires minoritaires.

Pour être élu, le candidat doit avoir obtenu la majorité des voix des actionnaires minoritaires présents ou représentés ayant pris part à l'élection. Si à l'issue de cette élection aucun candidat n'obtient la majorité, un second tour est organisé lors de la même séance. Seuls les trois candidats ayant obtenu le plus grand nombre de voix sont maintenus. Le choix portera sur le candidat qui obtient le plus grand nombre de voix au second tour. A défaut de quorum, une deuxième assemblée est tenue dans un délai minimum de quinze jours sans qu'aucun quorum ne soit requis.

La liste des candidats retenus sera mise à la disposition des actionnaires minoritaires au siège des ICF : 6, Rue Amine Abbassi – Belvédère – Tunis, accompagné des informations les concernant.

La société soumettra la désignation du représentant des actionnaires minoritaires à la ratification de l'AGO statuant sur l'exercice 2023.

ANNEXE 1: CURRICULUM VITAE

INFORMATIONS GENERALES

Nom de famille :.....
Prénom :.....
Date et lieu de naissance :.....
Nationalité :

N° pièce d'identité (CIN) : Date d'émission :.....
Adresse actuelle :

.....
Téléphone : Fixe :..... Portable :

Adresse électronique :.....



FORMATION ACADEMIQUE ET DIPLOMES

Intitulé du diplôme	Nom de l'établissement	Date	Domaine d'étude

FORMATION PROFESSIONNELLE ET CERTIFICATS

Formation	Nom de l'établissement	Date	Observations

EXPERIENCE PROFESSIONNELLE

Organisme /Entreprise	Principales Responsabilités	Date

Membre dans d'autres Organes d'Administration/de Direction

Organisme /Entreprise	Qualité	Date

AUTRES COMPETENCES

.....
.....
.....
.....

LANGUES (Niveau de la maîtrise)

.....
.....
.....

Je

certifie que les informations contenues dans le présent CV sont exactes et complètes.

Fait à, le.....

Signature

ANNEXE 2 : FICHE DE CANDIDATURE

**Au Poste d'administrateur représentant les administrateurs minoritaires au conseil
d'administration des ICF.**

Nom et Prénom		
CIN(1)	N°	Délivrée à Le
Adresse		
Téléphone	Fixe: GSM:	
E-mail		
Profession / Qualité		
Diplômes obtenus (2)		
Expériences professionnelles(3)		
Autres informations		
Membre de conseils d'administration(4)	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Si Oui préciser le Nombre : ----- Les quels -----	

(1) Joindre une copie de la CIN

(2) Joindre les copies des diplômes certifiés conformes

(3) Joindre les justificatifs de l'expérience professionnelle

(4) Joindre les justificatifs des fonctions exercées

Fait à le.....

Signature

ANNEXE 3 : DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné,

Nom et Prénom:

Titulaire de la carte d'identité nationale N° :

Délivrée à : le :

Faisant élection de domicile au:

Candidat(e) au poste d'administrateur Représentant les Actionnaires Minoritaires au Conseil d'Administration des ICF, déclare formellement sur l'honneur:

- **Répondre aux critères d'éligibilité prévus par cet appel à candidature;**
- **Ne pas être en contradiction avec les dispositions** de l'article 193 du code des sociétés commerciales et de l'article 38 Nouveau du règlement général de la Bourse telles que modifiées par l'arrêté du ministre des finances du 15 Août 2019 et la Décision Générale du Conseil du Marché financier n°23 du 10 mars 2020 relative aux critères et modalités de désignation des membres indépendants au conseil d'administration et au conseil de surveillance et du représentant des actionnaires minoritaires.
- De tenir informé le Conseil d'Administration de l'existence de situations de conflit d'intérêts. Dans ce cadre je m'engage à :
 - Indiquer au conseil d'administration, si j'occupe des fonctions dans des organes d'administration ou de direction d'autres entreprises, ainsi que des opérations effectuées ou en cours avec des entreprises liées à ICF ou à ses filiales par les entités au sein des quelles j'exerce ces fonctions;
 - Indiquer au conseil d'administration, l'existence de liens familiaux avec les principaux actionnaires personnes physiques et les membres du conseil d'administration et de la direction générale de la société.
 - Informer le conseil d'administration, au cours de mon mandat, avant d'accepter toute invitation à siéger dans un autre organe d'administration ou à assumer une fonction de direction dans une entreprise.
 - Exercer mes fonctions en toute honnêteté et loyauté en plaçant l'intérêt de la société au-dessus de mes intérêts propres.
 - Respecter les obligations de secret professionnel pour les informations dont j'aurai pris connaissance du fait de l'exercice de mes missions et de ne pas utiliser ces informations, en dehors des cas permis par la loi, à des fins autres que celles qu'exige l'exécution des missions qui me sont dévolues même après la perte de ma qualité d'administrateur.
 - Ne pas utiliser les moyens de la société à des fins personnelles ou à des fins étrangères à l'intérêt social des ICF.
- **Que les informations fournies dans mon Curriculum Vitae sont sincères et exactes.**

Fait à....., le.....

Signature Légalisée